

COMITE DU JURA FFPJP

REUNION DU COMITE DIRECTEUR

Le mercredi 28 octobre 2009 à Salins les Bains

Présents :

Melle MARAUX Emilie.

Mmes BIANCHETTI Danièle et DURIF Corinne.

Mrs BOURGEON Michel, BUSSARD Daniel, CLEMENT Jean-Pierre, CROTET Patrick, DE BASTOS Paulo, JARCELLAT Philippe, MARAUX Jean-Marie, MARTINELLO Antoine, SALVI Christian, SECRETANT Didier et VALET Christian.

Excusés :

Mrs DEMOUGEOT Michel, GRUNEISEN Patrick, LARTOT Jean-Marc, MONNOYEUR Christian et PANCIN Michel.

Absent :

Mr OUTREY Gilles.

Le Président remercie les membres présents et donne lecture des excusés. Il souhaite une réunion bien rythmée et demande des interventions rapides et efficaces. Il indique que les commissions doivent faire leur travail et surtout faire des propositions au Comité Directeur.

Il mentionne tout particulièrement l'excellente organisation du Championnat de France à Lons le Saunier en partenariat avec l'Amicale Boule Jurassienne et remercie l'ensemble des dirigeants et bénévoles qui se sont investis dans cette importante manifestation nationale. Antoine MARTINELLO ajoute que le bénéfice total est proche des 24 521€ à diviser entre le CD et l'ABJ. Seule une subvention régionale est en attente.

D'autre part, le Président fait part des résultats mitigés obtenus sur les épreuves nationales et se réjouit de la qualification de Saint Claude au 2^{ème} tour régional tout comme de la montée du club de Salins en nationale 3 en championnat des clubs.

Avant de passer à l'ordre du jour, il précise que si certains se plaignent du manque de réunions, cependant les responsables travaillent ensemble et activement, à l'image du boulodrome régional qui sera abordé plus en avant.

1 : approbation du compte-rendu de la réunion du 6 juin 2009.

Antoine MARTINELLO attire l'attention sur les prélèvements forfaitaires effectués sur des préqualificatifs avec le peu de participants et la concurrence de nationaux.

Après cette remarque, le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.

2 : Nouvelles directives FFPJP.

CHAMPIONNATS DE FRANCE :

Outre les mises à jour qui donneront lieu à l'envoi du Règlement des championnats de France actualisé avant la fin du mois d'octobre, diverses décisions ont été prises, applicables à partir de 2010.

Les modifications sont les suivantes :

- **Remplacement dans les équipes qualifiées** : Plus aucun remplacement n'est autorisé. Les équipes qualifiées doivent se présenter dans la même formation que lors de la qualification. En cas d'indisponibilité d'un joueur, pour quelque raison que se soit, l'équipe concernée ne pourra participer. La Ligue ou le Comité qu'elle représentait, effectuera le remplacement avec l'équipe battue par celle-ci lors de la qualification ou devra l'attribuer dans la suite du classement du qualificatif.

Cette disposition s'applique aux Championnats Départementaux, Ligues et Nationaux;

- **Les publicités sur les tenues** par le biais d'autocollants ou autres stickers sont interdites, y compris sur les maillots de Champions de France ;

- **L'identification du Comité ou de la Ligue** sur les vêtements des joueurs qualifiés et des délégués devra être obligatoirement sérigraphiée, sublimée, brodée, cousue ou collé (*dans ce dernier cas, si l'autocollant ne tient pas, il devra être changé à la demande*).

Tout autre forme d'accrochage amovible est formellement interdite (épingle, scratch, etc...).

En cas de non conformité, le Comité ou la Ligue concerné sera pénalisé d'une amende de 200€ par équipe non conforme ;

- En cas **d'absence d'un ou plusieurs joueurs** au podium lors de la remise des récompenses, celles-ci seront conservées par la Fédération et les joueurs ne pourront plus y prétendre ;

- Les organisateurs n'ont plus l'obligation d'assurer le **logement des délégations**. Dans ce cas, ils auront néanmoins l'obligation de diffuser au moins 12 mois avant la liste complète des hôtels dans un rayon de 40 km.

L'organisateur peut s'occuper du logement des délégations.

Dans ce cas, le choix de l'organisateur devra être communiqué lors de la candidature et rappelé lors du congrès national ;

- La **Coupe des Dom/Tom** ne sera organisée que lors du Triplette Senior masculin et Doublette Senior féminine ;

- Le **versement de la subvention fédérale** aux organisateurs ne sera effectué que si le budget du Championnat a été envoyé préalablement au Trésorier fédéral.

La F.F.P.J.P. réglera l'intégralité des frais afférents aux arbitres nationaux désignés par elle pour officier sur les Championnats. (plus de subventions majorées des frais d'arbitrage) ;

- Le **coaching lors des championnats jeunes** pourra être effectué par un initiateur qui, comme pour les éducateurs, déposera sa carte à la table de marque en même temps que les licences ;

- Pour tous les Championnats, **l'arrêt des parties** se fera de 12h30 à 14h00 et la restauration devra être disponible à partir de 11h30. (coupure de 1h30 et non plus de 2 heures) ;

- **L'accueil** aura désormais lieu à partir de 14h30 et non plus le matin (sauf pour les Dom/Tom) ;

- Pour le Championnat Triplette Senior masculin, en raison de la retransmission télévisée, l'organisateur devra prévoir un accès et une table réservés pour les 4 équipes qualifiées pour les demies finales afin qu'elles ne perdent pas de temps et qu'elles soient prioritairement servies ;

- L'organisateur devra fournir des **cercles** (un par jeu) dès la première partie ;

- L'organisateur devra prévoir un emplacement avec connexions et branchements pour la presse et pour les internautes de sites officiels, autre que le car-podium de la F.F.P.J.P. ;

- Devant le nombre de modifications des dates pour l'organisation des Championnats 2010, notamment du Triplette Senior masculin qui aura lieu exceptionnellement les 12 et 13 juin, il a été décidé que toutes **les candidatures à l'organisation** qui ne seraient pas aux dates prévues seraient purement et simplement refusées ou annulées ;

- **Disposition transitoire**: Les joueurs et joueuses licenciés en 2009 dans la catégorie minimales qui, avec la modification des tranches d'âges, deviendront Benjamins en 2010 et 2011, seront autorisés à participer au Championnat minimales. Une attestation du Comité jointe à leur

licence devra être présentée pour pouvoir participer aux Championnats de France et à toutes les qualifications se trouvant en amont ;

- Seuls les **Benjamins dernière année** (11 ans dans l'année) sont autorisés à participer au Championnat minimes ;

- Il n'y aura plus de **Championnats de Ligue dits OPEN** pour les championnats majeurs soit les triplettes masculins, féminins et jeunes. Ils auront lieu à une date fixe soit avant les Championnats Départementaux (3ème week-end du mois d'avril) soit après (Pentecôte) ;
Pour les Championnats annexes, la décision appartiendra à l'Assemblée Générale de Ligue qui aura le choix de l'organiser Open ou non.

LICENCES :

Les licences pourront être renouvelées à partir du 13 novembre 2009 pour l'année 2010.

Le Comité Directeur est revenu sur sa décision et décide qu'il sera possible de délivrer des licences pour l'année suivante à partir du 1er octobre 2009, **à tout nouveau licencié** (celui qui n'a jamais eu de licence). Ces licences seront valables pour les 3 derniers mois de la saison en cours et pour l'année suivante.

Pour ceux qui n'avaient pas pris de licence en 2009 et qui en avaient une les années précédentes, ils ne pourront la prendre qu'à partir du 13 novembre 2009.

Les fiches financières seront envoyées début octobre. Le tarif des duplicatas est fixé à 5.50€. Le tarif des corrections d'erreur est de 3.00 €.

La mise à jour des licences 2010 pourra être effectuée sans impérativement renvoyer toutes les licences au Comité Départemental. L'année de reprise 2010 et la nouvelle date du certificat médical pourront être mis à jour directement lors du passage de licence carte à puce sur un lecteur. La mise à jour s'effectuera du logiciel Geslico vers le programme "Gestion concours" et non l'inverse. Le logiciel "application locale" sera directement intégré dans le logiciel "Gestion concours".

SAOS PROMO-PETANQUE :

Le renouvellement des administrateurs a été effectué et a vu l'élection de MM. DESBOUYS, MADON, MINODIER et FORNARESO.

L'Assemblée Générale a élu, MM. COMBES et DESBOIS en qualité de représentants de la F.F.P.J.P. en remplacement de MM. STIRMEL et AZEMA, démissionnaires.

Le Conseil d'Administration a ensuite procédé à l'élection du Président et du Trésorier suite à la démission de ceux-ci :

Président du Conseil d'Administration : Patrice COMBES

Trésorier SAOS : Michel DESBOIS

Voici donc le relevé de décisions distribué aux membres présents et commenté par le Président. Plusieurs remarques sont émises et il est envisagé d'en rediscuter ultérieurement, au moment où ces dispositions devront vraiment être appliquées.

Pour les mutations, elles sont obligatoires pour les jeunes et il ne sera accepté qu' UN joueur muté par équipe.

Tarifs des mutations : 20 € à l'intérieur du Comité Départemental
30 € à l'extérieur au Comité Départemental.

3 : Bilan de la saison 2009.

Licences :

Jean-Pierre CLEMENT signale 1912 licences contre 2332 en 2008. Cependant, beaucoup de nouvelles licences. Pour la reprise de licence 2010, il donnera toutes les procédures à cet effet le matin de l'Assemblée Générale pendant la réunion avec les présidents de clubs.

Championnats et concours :

Michel BOURGEON rappelle de nombreux points qui ont fait défaut cette année : un jeune avec une licence non à jour au championnat de France, revoir le système de commandes des habits, revoir le rôle du délégué...

Il ajoute qu'il prendra contact avec les clubs qui ont des frais de remboursement jeunes.

Dossier Nîmes :

Après rappel des faits, le délégué Didier SECRETANT reverse au Comité Départemental la somme de 360 € et il reste 120 € à récupérer auprès des trois joueurs concernés : Alain SECRETANT, Bernard ADROVER et Luis DA SILVA. Pour Alain SECRETANT, les 40 € sont payés ce soir, deux autres joueurs doivent donc s'acquitter de leur dû avant le 10 novembre : passé ce délai, le Comité Départemental ne leur délivrera pas de licence en 2010. Un courrier et une facture leur sont adressés par le trésorier général.

Plusieurs membres s'étonnent que l'intégralité des 480 € ne soit pas régularisée ce soir.

Finances :

Un état des finances est présenté par Jean-Pierre CLEMENT : + 20853,33 €

Jean-Marie MARAUX prendra contact avec certaines instances concernant des subventions accordées encore non versées.

Commissions :

Seule la commission arbitrale présente son rapport. Le Président regrette l'absence de comptes-rendus de certains responsables excusés.

Christian VALET fait part des réflexions et des propositions émanant de la réunion du début octobre.

- revalorisation des indemnités : 40 € la demi-journée, 70 € le journée. Proposition adoptée par le Comité Directeur.
- Coupe de France : les arbitres des tours régionaux sont pris en charge par le Comité Départemental : 40 €.
- Les arbitres seront invités à l'assemblée générale.
- Sensibilisation des présidents de clubs par courrier distribué dans pochette des clubs le jour de l'assemblée générale. A terme, sanctionner les clubs qui n'ont pas d'arbitres et refuser la mise au calendrier de concours sans nomination d'arbitre.
- Soulager le calendrier en juillet-août.

Christian VALET reviendra sur ces mesures lors de l'assemblée générale.

4 : Préparation de la fin de saison 2009.

Finale régionale du Progrès le 15 novembre à Belley : le délégué sera Patrick GRUNEISEN. Le Comité Départemental se charge de la réservation des repas : 25 pax à 16 €.

Remise des bourses aux jeunes sportifs le 20 novembre au Conseil Général : sont concernés : Dorian BOURGEON, Guillaume BILLEY et Dylan GLAB.

Soirée des bénévoles du CDOS le 20 novembre à Montmorot : MARTINELLO A(x2), MARAUX JM(x2), VALET C(x2), CLEMENT JP(x2), SALVI (x2), DE BASTOS P et MARAUX E.

Réunion avec les Présidents au Conseil Général le 28 novembre à 9 heures. Il sera prévu une formation informatique et les clubs peuvent apporter leur ordinateur portable. De même, une formation pour les licences sera programmée.

Assemblée Générale du Comité Départemental du Jura le 28 novembre au Conseil Général à partir de 14 heures. Le Conseil Général offre le vin d'honneur, Antoine MARTINELLO se charge de la réservation des repas du midi et la société CLAVELIN est contactée pour les vins.

Assemblée Générale de la Ligue de Franche-Comté le 13 décembre à Arc-les-Gray.

5 : Préparation de la saison 2010.

Calendrier

Les districts vont se réunir et les présidents de district se verront pour une concertation en cas de chevauchement et ainsi faciliter le travail le jour de l'AG.

Championnats de Ligue et départementaux

Paulo DE BASTOS a procédé à la réalisation des répartitions des championnats de Ligue et départementaux pour les années 2010 à 2013. La commission sportive se penchera sur la possibilité de faire tourner dans les districts les championnats de Ligue venant dans le Jura tous les 4 ans.

IMPORTANT : Le district du Haut-Jura, qui doit organiser le tête-à-tête senior, fait savoir qu'il n'a pas de sites pouvant contenir autant de terrains. Avis aux éventuels intéressés.

Construction boulodrome régional

Début des travaux dans une quinzaine de jours. Tous les détails de l'évolution du projet seront communiqués lors de l'assemblée générale. Une commission de travail sera créée par la suite pour réfléchir au fonctionnement et à la gestion du site.

6 : Questions diverses

Un loto sera organisé le 14 novembre 2010 à Mont sous Vaudrey sous la responsabilité du Comité du Jura.

Michel BOURGEON souhaite trouver un interlocuteur par club ou par district afin d'enrichir la rubrique de la revue Rhône-Alpes.

Paulo DE BASTOS et Emilie MARAUX représenteront le Comité Directeur à Offemont lors du 20^{ème} anniversaire de la création du Comité Départemental du Territoire de Belfort le 14 novembre prochain. Un magnum sérigraphié sera offert à Joseph ILLANA, président depuis sa création.

Thophée des Villes : Antoine MARTINELLO demande comment obtenir un dossier de candidature. Le Président lui répond qu'il est téléchargeable sur le site et plusieurs critères sont imposés au dossier.

Grand Prix le Progrès : 6 au lieu de 8 dès 2010 : 2 dans la Chaux et le district Lédonien, 1 dans la Joux et le Haut-Jura. Les critères seront les mêmes et la finale départementale aura lieu les 28-29 août 2010.

Les dates des Régionaux et Nationaux dans le Jura :

les 10-11 juillet : national de Salins les Bains

le 3 juillet : régional de Lons

le 26 juin : régional de Poligny

les 7-8 août : régional de Bletterans (à confirmer)

Coupe Franco-Suisse : le 5 septembre à Mont sous Vaudrey.

La séance est levée à 22h15.

Le Président du Comité du Jura FFPJP

Jean-Marie MARAUX

Le Secrétaire-Général

Paulo DE BASTOS